



Analyse Janvier 2018

Automobile :
un avenir électrisant





Valentin Girard
Gérant discrétionnaire
vgirard@bonhote.ch

Actualités du Groupe Bonhôte

RENFORT AU NIVEAU DE LA GESTION DISCRÉTIONNAIRE

Passionné par les investissements et au bénéfice de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de patrimoine, René Morgenthaler a débuté chez Bonhôte le 1er décembre 2017 en qualité de responsable de la gestion discrétionnaire. Auparavant CIO d'une prestigieuse banque à Genève, il possède une large expertise de toutes les classes d'actifs ainsi qu'une longue expérience de la gestion d'équipe.

GESTION ASYMÉTRIQUE : UNE PERFORMANCE SÉCURISÉE

Participer pleinement à la performance des marchés sans subir les pertes lorsque ces derniers sont en baisse, n'est-ce pas le souhait de la plupart des investisseurs ? Notre gamme de fonds Bonhôte Asymétrique a obtenu en 2017 des résultats remarquables : fonds Mixte CHF +10.84%, fonds Obligations CHF +3.47% et fonds Actions CHF +17.86%.

BONHÔTE DANS LES MÉDIAS

L'année 2017 a été riche en contributions et articles sur la banque dans les médias romands et alémaniques. Retrouvez un extrait des principaux articles qui ont évoqué notre établissement à l'adresse bonhote.ch/presse.

L'automobile du futur est un rêve en passe de se réaliser. Electrique, elle mettra de côté les carburants fossiles, optant pour un approvisionnement qui limite les dégâts environnementaux et améliore l'efficacité énergétique. Autonome, elle sera basée sur de nouveaux systèmes de connectivité.

L'évolution vers l'électrique et la révolution autonome bouleversent le secteur automobile, même si une auto capable de rouler sans l'aide d'un pilote humain n'est pas encore pour demain. Mais à terme, le panorama économique et urbain, ainsi que l'approche que les individus ont de la mobilité seront totalement transformés. La mort du moteur à combustion interne et son remplacement par un procédé plus propre sont programmés. Une exigence qui s'inscrit dans le contexte de lutte contre le changement climatique pour une meilleure qualité de l'air, une pollution sonore moindre et la gestion de l'énergie.

Cependant, les alternatives libres de carbone tardent à venir. Plus d'un milliard de voitures circulent dans le monde, presque toutes alimentées par l'énergie fossile. Les voitures électriques représentent seulement 1% des ventes totales. Les acheteurs se préoccupent du prix de vente encore élevé, de l'autonomie de parcours, du réseau des stations de recharge et de la durée de chargement des batteries. Une adoption de masse impliquerait un nombre accru de stations de recharge publiques. Aussi, les constructeurs européens envisagent-ils d'aménager un réseau de bornes de recharge.

L'industrie de l'automobile n'est pas mise à mal par l'avènement d'un nouveau mode de propulsion. Volkswagen, premier constructeur européen, veut porter le nombre de véhicules électriques à 3 millions d'ici 2025. Le coût des batteries fonctionnant à ions de lithium a été divisé par cinq depuis 2010. Le prix de revient du kilowattheure se situe désormais vers 200 dollars.

Pour les batteries de dernière génération, la recherche porte sur la réduction de l'encombrement et du poids. Le défi consiste à accroître leur capacité en s'inspirant par exemple de la technologie utilisée dans les téléphones portables. Il faut aussi renforcer leur sécurité et résoudre les problèmes de recyclage.

La révolution autonome bouleversera l'écosystème

La mise au point d'un robot doté de capacités d'analyse et de pilotage sans intervention d'un conducteur est désormais une

AUTOMOBILE : UN AVENIR ÉLECTRISANT

perspective crédible. Les voitures disposent déjà de fonctionnalités d'assistance à la conduite comme le freinage assisté, le régulateur de vitesse, l'aide au stationnement. Pour fonctionner, une voiture autonome a besoin d'un ordinateur, de capteurs, de radars pour détecter la route, les autres véhicules ou les obstacles, et plus de connectivité (5G).

Parmi les principaux enjeux de la voiture robotisée, on trouve une meilleure régulation du trafic, la réduction du nombre d'accidents de la route et une « rentabilisation » du temps de trajet. D'après les projections du Boston Consulting Group, 12 millions de véhicules entièrement autonomes et 18 millions de véhicules semi-autonomes pourraient être vendus d'ici vingt ans, soit un quart des ventes annuelles mondiales. On dispose des technologies nécessaires (caméras, GPS, capteurs ou senseurs), mais des progrès doivent encore être réalisés du côté des logiciels, dans l'analyse des données. Comment faire par temps enneigé lorsqu'il n'y a pas de marquage au sol ?

Parmi les obstacles retardant la mise sur le marché de véhicules autonomes, il y a la question juridique et le fait que l'opinion publique exige le zéro défaut.

La plupart des grands groupes de constructeurs et de technologie travaillent sur la mise au point de véhicules

autonomes. Toyota testera d'ici 2020 des voitures électriques capables de lire les expressions du conducteur. Renault veut lancer ses propres modèles d'ici 5 ans. D'autres, comme Ford et BMW, annoncent la mise sur le marché de véhicules sans volant ni pédales. Des Google cars sillonnent déjà les villes de Californie. Le temps utilisé jusqu'ici pour conduire son véhicule pourra ainsi être investi dans des activités de loisirs ou de travail.

Implications d'investissement

Au point de vue de l'investissement boursier, certains secteurs nous semblent bien positionnés pour profiter de la dynamique qui va vers la voiture électrique et autonome. Le passage au moteur électrique est porteur pour les métaux composant les batteries et l'infrastructure électrique. Suite à la défiance suscitée par le « Dieselgate », les constructeurs traditionnels ont trouvé un nouvel argument de marketing. Pour ne pas perdre une part significative du marché, ils veulent être présents sur une large part de la chaîne de valeurs en multipliant les partenariats et les acquisitions. Les technologies d'ingénierie numérique sont au cœur du développement de la conduite. Les constructeurs rachètent des sociétés technologiques spécialisées : concepteurs de systèmes connectés, de microprocesseurs, de senseurs, de collecte de données, de logiciels...

Fig. 1. Cycle de vie des produits



Source : Banque Bonhôte & Cie SA

Fig. 2. La voiture autonome : enjeux

- Mieux réguler le trafic
- Éviter les accidents
- «Rentabiliser le temps de trajet»



Source : Banque Bonhôte & Cie SA

Disclaimer

Ce document, purement informatif, se base sur des informations récoltées auprès de sources considérées comme fiables et à jour, sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Les marchés et produits financiers sont par nature sujets à des risques de pertes importants qui peuvent s'avérer incompatibles avec la tolérance au risque du lecteur. Les performances passées reflétées dans ce document ne sont pas des indicateurs de résultats pour le futur. Ce document ne constitue pas un conseil ou une offre d'achat ou de vente de titres ou de quelque produit financier que ce soit à l'intention du lecteur et n'engage ainsi en aucun cas la responsabilité de la Banque. La Banque se réserve le cas échéant le droit de s'écarter des avis exprimés dans ce document, notamment dans le cadre de la gestion des mandats de ses clients et de la gestion de certains placements collectifs. La Banque est une banque suisse soumise à la surveillance

et à la réglementation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle n'est ni au bénéfice d'une autorisation, ni surveillée par un régulateur étranger. Par conséquent, la diffusion de ce document hors de Suisse, comme la vente de certains produits à des investisseurs résidents ou domiciliés hors de Suisse, peuvent être soumis à des restrictions ou à d'éventuelles interdictions en vertu de lois étrangères. Il incombe au lecteur de se renseigner quant à son statut à cet égard et de respecter les lois et règlements qui le concernent. Nous vous conseillons de consulter des conseillers professionnels qualifiés notamment en matière juridique, financière et fiscale pour déterminer votre position par rapport au contenu de la présente publication.



Suzanne Lauritzen
Administratrice-déléguée
LL. M., DIP (ITM), TEP
T. +41 32 722 10 97
slauritzen@bonhote.ch



Mélanie Zimet
Experte fiscale diplômée
T. +41 32 722 10 27
mzimet@bonhote.ch

NOS CONSEILS LIÉS À VOS ŒUVRES D'ART

Que vous soyez héritier, investisseur et/ou collectionneur... outre la passion liée à vos œuvres, nous vous recommandons de ne pas négliger les étapes qui assureront le maintien de leur valeur ainsi que les aspects réglementaires qui les entourent, et en particulier la fiscalité.



Louis Henri de Meuron,
1868-1949 (CH).

Berges du lac de Neuchâtel,
(1911).

Huile sur panneau (65 x 78 cm).

Comment assurer le maintien de leur valeur ?

Ce qui fait la valeur de l'œuvre, hormis la renommée de son créateur et sa qualité, sont sa traçabilité et sa documentation. Il est ainsi fondamental de tenir un inventaire de l'historique des transactions passées et d'éventuelles rénovations, accompagné de toute la documentation nécessaire.

Quand la fiscalité liée devrait-elle être analysée ?

Les questions fiscales devraient être revues lors de la détention des œuvres ainsi qu'avant toute transaction les concernant.

Au moment de la détention, la question essentielle est de déterminer si l'œuvre d'art est un mobilier de ménage, ce dernier étant exonéré d'impôt sur la fortune. Le critère principal devrait être l'usage fait du bien et non sa valeur. Pourtant, en l'absence de législation claire en la matière, la plupart des cantons ont tendance à considérer qu'une œuvre onéreuse est imposable.

Le canton de Genève est précurseur et selon sa loi fiscale, les œuvres d'art exposées au domicile du contribuable sont du mobilier de ménage exonéré. Ainsi, les œuvres entreposées en port franc ou dans un coffre seront, elles, toujours imposables.

Si l'œuvre est imposable, l'estimation de sa valeur fiscale est une question fondamentale et complexe. Il n'existe en effet pas de directives uniformes en la matière, ce qui présente toutefois l'avantage de pouvoir discuter la valeur imposable avec l'administration. A noter que la valeur d'assurance n'est pas déterminante en la manière.

A quels aspects veiller lors d'une transaction ?

Avant tout transfert à titre onéreux (p.ex. une vente), il s'agit d'analyser le traitement fiscal du résultat de la transaction. Si l'œuvre est détenue en fortune privée par un contribuable suisse, le gain en capital réalisé est en principe exonéré fiscalement. Dans certains cas exceptionnels, le gain en capital pourrait toutefois être imposé, notamment si la transaction peut être considérée comme ayant un lien avec l'activité professionnelle du contribuable.

Un transfert gratuit tel qu'une donation ou un legs devrait aussi être revu, car certains cantons comme Neuchâtel ou Vaud imposent les transferts gratuits en ligne directe, ceci même si l'œuvre n'était pas soumise à l'impôt sur la fortune. Une exonération fiscale peut aussi être octroyée si l'œuvre est transmise à une fondation à but d'intérêt public.

Quelles sont les autres réglementations à considérer lors d'une transaction ?

Compte tenu de la nature particulière de ces actifs, les intermédiaires dans une transaction de vente (maisons d'enchères ou galeries) ont des devoirs de diligence et de contrôle accrus de l'ensemble des données et la tenue d'un inventaire détaillé est ainsi nécessaire.

Comment Bonhôte Services SA peut-elle vous assister dans ce contexte ?

Nous vous proposons des services en lien avec l'analyse et la planification de futures transactions liées à vos œuvres d'art, qu'il s'agisse d'une vente, d'une succession ou donation.

Nous effectuons aussi des tenues d'inventaires et proposons des services administratifs tels que l'organisation des transports et la gestion des assurances. En matière de valorisation d'œuvres d'art, nous travaillons en coordination avec des experts en art indépendants, tels que des conservateurs et historiens de l'art.



Eugène Louis Boudin.

Pâturage aux environs
d'Honfleur.

Huile sur toile (40.8 x 55.1 cm).